EXERCICES – Cours nº 8

Exercice 7 :

Parmi les lectures requises de la semaine figurent l'arrêt TF, 6B_264/2011 du 19 juillet 2011 et l'ATF 126 IV 131, JdT 2001 IV, p. 55 relatifs à l'infraction pénale de violation d'une obligation d'entretien (art. 217 CP).

Vous êtes invité·e à répondre aux questions suivantes relatives à ces arrêts.

Questions :

1. *Qui peut porter plainte pour l'infraction de l'art. 217 CP ?*
2. *Que peut faire valoir devant les autorités pénales le débiteur d'entretien qui n'a pas versé les contributions d'entretien dues ?*
3. *Que peut faire valoir la partie plaignante devant les autorités pénales dans le cas où le débiteur d'entretien n'a pas les moyens effectifs de s'acquitter de ses obligations ?*
4. *Le créancier d'entretien peut-il encore porter plainte s'il n'agit pas dans les trois mois qui suivent la première omission du débiteur ?*

Exercice 8 :

Parmi les lectures requises de la semaine figure l'arrêt ATF 135 III 20 relatif à l'insaisissabilité des prestations cantonales complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Vous êtes invité·e à répondre aux questions suivantes relatives à cet arrêt.

Questions :

1. *Les prestations complémentaires cantonales sont-elles saisissables ? Pour quels motifs ?*
2. *Quelles limites à l'insaisissabilité telle qu'elle résulte de l'art. 92 LP sont mentionnées par le Tribunal fédéral ?*